

Référendum d'initiative partagée pour les animaux : vivre ensemble malgré nos différences est-il encore possible ?

Alors que parlementaires et citoyens sont sollicités pour déclencher un Référendum d'Initiative Partagée (RIP) visant notamment à l'interdiction de la chasse à courre et des chasses traditionnelles, la Société de Vènerie lance un appel au respect des différences.

Un [Référendum d'Initiative Partagée](#) (RIP) pour les animaux a été lancé le jeudi 2 juillet. Il vise à interdire la chasse à courre et les chasses traditionnelles, les cirques avec animaux, certaines formes d'élevage et l'expérimentation animale : 185 parlementaires et 4,7 millions d'électeurs doivent l'approuver pour qu'il soit mis en œuvre.

La chasse à courre fait partie du patrimoine historique et culturel de la France et passionne plus de 100.000 ruraux. La Société de Vènerie souhaite interpeller sur le respect de la différence et la préservation de la ruralité.

1. Le respect de la différence

Aujourd'hui c'est la chasse à courre, demain ce sera la pêche à la ligne, l'équitation, la corrida, les animaux en appartement... Les questions qui concernent les animaux sauvages ou domestiques sont par essence complexes. Certains pensent que chasser un animal sauvage dans une forêt, le tuer et le manger est la chose la plus naturelle qui soit ; d'autres considèrent que c'est cruel et envisagent tranquillement de consommer de la viande de synthèse, comme le souhaitent nos détracteurs.

Le respect de l'altérité et de la diversité sont des valeurs essentielles

Pour nous veneurs, la chasse à courre est un mode de vie ; elle va avec notre passion des chiens, de la nature, des chevaux ; elle réunit famille et amis. Qu'on puisse ne pas aimer la chasse à courre se comprend. Mais la question n'est pas là : alors que la tolérance, le respect de l'altérité et de la diversité sont des valeurs essentielles de notre société ; pourquoi seuls les chasseurs à courre se verraient-ils dénier ces principes fondamentaux ? Face à ce RIP, la vraie question est : **tout ce qu'on n'aime pas doit-il être interdit ?**

2. La chasse à courre, une chasse respectueuse des animaux

L'authenticité de ce mode de chasse séduit de nombreux adeptes. Pratiquée par 390 équipages, à pied ou à cheval, la chasse à courre est présente dans 70 départements ; elle réunit 10 000 veneurs et 100 000 « sympathisants » passionnés, de toute catégorie sociale, qui suivent gratuitement des chasses, des promenades en forêt et tous les événements organisés par les équipages, qui rythment la vie de la campagne.

La chasse à courre est, par essence, une chasse écologique

A la chasse à courre, ce sont les chiens qui chassent leur proie en poursuivant l'odeur qu'elle laisse sur son passage. Elle se pratique en milieu ouvert ; les animaux chassés y déploient l'ensemble des ruses dont ils usent pour échapper à leurs prédateurs depuis la nuit des temps. Les veneurs sont attachés à la préservation des espèces qu'ils chassent ; ils en ont une connaissance profonde et sont respectueux de leur nature sauvage.

3. Une chasse accueillante au cœur de la ruralité

Nos forêts sont ouvertes, nos équipages sont accueillants ; venez découvrir ce que nous vivons avant de vous prononcer sur la légitimité de notre existence. La chasse à courre est une chasse authentique qui mêle dressage des chiens, entraînement des chevaux et connaissance de la nature. C'est une science – un art – autant qu'un sport. Elle a inspiré nombre de peintres et d'écrivains.

La vènerie est un patrimoine vivant à transmettre aux générations futures

Les veneurs ruraux intéressent peu les médias parisiens ; ils vivent et travaillent à la campagne et ne passent pas leurs journées sur les réseaux sociaux. Étrangement, 4 millions de chasseurs, veneurs et sympathisants sont moins visibles que trois patrons de la Tech associés à Hugo Clément, supporter d'associations animalistes, bien éloignés de la réalité de nos campagnes.

Que vous n'aimiez pas la chasse à courre est votre droit, mais d'autres gens que vous ont-ils le droit de l'aimer ? En démocratie, les citoyens ont-ils encore le droit de penser différemment les uns des autres, de ne pas vouloir ou apprécier les mêmes choses, de ne pas avoir les mêmes opinions philosophiques ou politiques ? Ou faut-il désormais systématiquement accéder aux exigences animalistes de quelques rares privilégiés des médias, du cinéma ou de la finance et interdire à jamais la passion de dizaine de milliers de Français en un revers de main ?

La République a créé des droits et les a protégés. Parlementaires et citoyens doivent désormais choisir entre créer des interdits ou défendre ces libertés.

Choisir entre créer des interdits ou défendre des libertés

Pierre de Roüalle
Société de Vènerie
79 rue des Archives
75003 Paris
T. 01 47 53 93 93